

17 - Programme d'investissement 2013 pour le service de l'Assainissement - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2013 prévoit une enveloppe totale de 6 092 000 € HT destinée à financer notamment les opérations suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

1 - Etudes

Frais d'études de dimensionnement de bassin (études de sol) 20.2031.00A6024.30300	40 000 €
Repérage cartographique des réseaux d'assainissement 20.2031.00A9001.36200	70 000 €
Frais d'études de projet de site de Port Douvot 20.2031.00A11017.36200	20 000 €
Frais d'études diagnostic des réseaux (secteur Madeleine) 20.2031.00A89117.36200	49 000 €

2 - Travaux

a. Branchements

Branchements sur réseau existant 21.21532.00A6004.36200	197 000 €
--	-----------

b. Travaux annuels sur les réseaux

Sont prévus des travaux de sécurisation des interventions dans certains ouvrages enterrés et la mise en place d'un clapet du déversoir d'orage de Roche d'Or.

Sont également compris les travaux d'extension :

- rue Querret
- rue des Oiseaux
- rue Emile Picard
- rue Jean-Jacques Rousseau

et de renouvellement des réseaux (remplacement de la conduite sous le pont du canal fluvial de Rivotte)

21.21532. 00A9003.36200	350 000 €
-------------------------	-----------

D'autres travaux de réseaux, tels Les Montboucons, Montarmots, rue de Chalezeule, chemin de Plainechaux, mise en place d'une conduite dans le tunnel ferroviaire de Morre seront réalisés en fonction des opportunités liées à la coordination avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation). Il est également prévu l'accompagnement des eaux usées dans la galerie des Hauts du Chazal.

21.21532. 00A9003.30300	130 000 €
-------------------------	-----------

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

c. Travaux sur les bâtiments d'exploitation

Travaux de génie civil, sécurisation des ouvrages et remplacement des trappes de couverture sur les ouvrages
21.21311.00A 513.36200 50 000 €

Travaux d'installations générales, électricité, adaptation de la télégestion aux évolutions de nos installations, remplacement des pluviomètres
21.21351.00A513.36200 100 000 €

Travaux imprévus de grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot
21.21351.00A86800.36200 100 000 €

d. Installations générales du projet de site de Port Douvot

Réfection chemin roulement clarificateur, plateforme de rangement à Port Douvot
21.21351.00A11017.36200 110 000 €

e. Station d'épuration, projet de site de Port Douvot

Fiabilisation des équipements du site, remplacement des membranes, maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'usine de méthanisation
23.2315.00A11017.36200 150 000 €

f. Réhabilitation de réseaux

23.2315.00A89117.36200 200 000 €

g. Rachat des réseaux de TEMIS

23.2315.00A96047.30300 71 000 €

h. Rachat des réseaux de ZAC des Hauts du Chazal

23.2315.00A94034.30300 170 000 €

i. Travaux de dépollution par temps de pluie

Ces travaux concernent la poursuite de la réalisation du bassin de stockage et de dépollution de Mermoz
23.2315.00A8025F.30300 3 450 000 €

j. Dévoisement des réseaux

Ces travaux réalisés notamment en groupement de commande avec les autres concessionnaires concernent les réseaux de l'avenue Fontaine Argent

23.2315.00A8025P.30300 410 000 €

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative pour permettre les travaux de dévoisement de réseaux nécessaires selon le planning des travaux.

k. Aménagements accompagnement TCSP-Dévoisement de réseaux

Remise en place d'une vanne dans l'ouvrage enterré de Port Citeaux

23.2315.00A8025.36200 39 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2013,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.